



Ref : CA2020/45

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE VERSEMENT DE DOTATIONS DE PRIX

➔ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **10 juillet 2020** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu les statuts de l'UFR Humanités,*

Considérant la demande de l'UFR Humanités portant sur l'approbation de versement d'un financement d'un montant total de 210 € pour doter des prix alloués dans le cadre d'un concours d'affiches organisé par l'université,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **DÉCIDE :**

Article 1:

Est approuvé par la présente délibération le versement d'un financement d'un montant total de 210 € pour doter des prix décernés dans le cadre d'un concours d'affiches organisé par l'université (selon document versé en pièce jointe à la présente délibération).

Article 2:

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10 juillet 2020.

Nombre de membres présents	24
Nombre de membres représentés	7
Nombre d'abstention(s)	1
Nombre de suffrages exprimés	30
Nombre de votes pour	30
Nombre de votes contre	0

Le président,

Signé

Lionel LARRÉ.

Publié le : 24/07/2020

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 21/07/2020